

Bilan de la session relative aux qualifications et CRCT du CNU 60

10-14 mars 2025 à Aix-en-Provence

9 octobre 2025

La session du CNU section 60 relative aux qualifications pour les postes de maîtres de conférences et de professeurs d'université s'est tenue à Aix-en-Provence du lundi 10 mars à 9 :00 au mercredi 12 mars au soir pour l'ensemble de la section et jusqu'au jeudi 13 mars après midi pour le collège A (celui des PR). Cette session a traité aussi les demandes de Congés pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT) au titre du contingent national.

Vous trouverez annexés à ce compte rendu, les consignes reçues et les fiches à renseigner par les rapporteurs des dossiers.

1 CRCT

Il est fondamental de suivre les recommandations de la section disponibles sur le site du CNU dans la rubrique CRCT :

<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

Cette année la section disposait de 16 semestres pour les MCF et PR confondus. Ce nombre reste constant par rapport à l'année dernière. Le CNU a reçu 33 demandes (22 MCF et 11 PR). Dans le détail, un total de 51 semestres a été demandés, 34 par les MCF et 17 par les PR.

Sur proposition du bureau et après aval de la section :

- 11 semestres sont priorisés pour les MCF,
- 5 semestres sont priorisés pour les PR.

Le dossier rédigé par les candidats doit être clair et précis. Le principal critère est la qualité scientifique des projets. Il est à noter qu'une attention particulière, est apportée :

- à l'existence d'une mobilité internationale, attestée par une lettre d'invitation, en lien avec le projet proposé dans le cadre d'un congé pour recherche
- à la qualité du projet (cohérence/intérêt pour le candidat et son environnement, collaborations, ...) et du dossier du candidat (activité en recherche, responsabilités, ...). Il est rappelé que le CRCT ne doit pas avoir pour objectif le passage d'une HDR, le montage de dossiers ou la gestion de projets type ANR.
- aux délégations ou CRCT précédents obtenus (plus ils sont récents, moins le candidat a de probabilité d'être retenu).

2 Fonctionnement de la session de qualification 2025 et conseils généraux

2.1 Pièces à fournir :

La démarche concernant la demande de qualifications est décrite depuis le portail Galaxie à la page "qualification" Galaxie/Odyssée :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_Odyssee.htm

Il est fondamental de transmettre toutes les pièces obligatoires (journal officiel), quelle que soit la section CNU.

Ces pièces sont vérifiées en amont par le ministère qui se prononce sur la recevabilité de la candidature. Seuls les dossiers recevables sont transmis aux rapporteurs du CNU.

Il est de plus important que les candidats suivent la trame du CV fourni par la section 60 afin que les rapporteurs puissent travailler au mieux et étudier les candidatures avec le maximum d'objectivité. Le CV doit contenir toutes les explications nécessaires dans les cas particuliers (pas d'article en 1er auteur, volume

horaire d'enseignement faible, ancienneté des heures d'enseignement ou des activités de recherche, manque de justificatif, ...) avec toute preuve/attestation à l'appui pour que la section puisse décider de la manière la plus objective possible. Les seuls contrats (d'ATER, de recrutement, ...) ne peuvent justifier d'un service fait.

En plus des ces pièces obligatoires (diplôme, CV, exemplaires des publications, copie du rapport de soutenance), des pièces dites complémentaires sont requises, Il est indispensable de consulter le site de la section 60 du CNU rubrique qualification pour avoir ces informations :

<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

Ces pièces complémentaires en l'absence desquelles la session n'aura pas les éléments pour évaluer le dossier sont :

- Des attestations des activités d'enseignement réalisées à la date de dépôt du dossier (en France et à l'étranger), précisant obligatoirement l'année, l'intitulé de l'enseignement, le volume horaire, le niveau (L1, L2, L3, M1, M2) et la nature (CM, TD, TP). **L'attestation doit émaner de responsable de la composante, département, ressources humaines. C'est le service fait qui est pris en compte, pas le déclaratif pour l'année en cours. Attention : les auto-attestations avec déclaration sur l'honneur ne sont plus acceptées.** L'absence de signature peut provoquer des discussions conduisant à une non qualification.
- Une attestation rédigée dans une langue étrangère autre que l'anglais doit être accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme.

Il faut noter que seuls les documents présents sur le site Odyssée sont pris en compte. Les documents ou informations fournis par le ou la candidat-e par courriel sont exclues.

2.2 Critères

Les critères utilisés pour l'examen des demandes de qualifications ont été discutés en assemblée générale de la section 60 du CNU le 26 mars 2024. Le compte-rendu de cette assemblée générale peut être trouvé sur le site du CNU.

Après débat lors de la session, la section considère que les articles constituant des numéros spéciaux issus de conférences ne sont pas pris en compte comme articles reconnus par la section. Il a par contre été rappelé que les articles publiés dans les Comptes Rendus Mécanique (ex CRAS) sont pris en compte comme articles reconnus par la section.

Aussi, la qualité des articles publiés dans les revues prédatrices payantes avec un processus de révision très rapide ont été examinés avec une attention toute particulière et non pris en compte dans les cas où la qualité n'était pas reconnue par les rapporteurs. Il a été décidé de suivre la même procédure pour les articles publiés dans JTCAM suite à la discussion ouverte par les élus de la liste GTT-AUM (voir section 6).

Un vote a aussi eu lieu à ce propos lors de la session, portant sur la question *Devrait-on indiquer que les articles publiés dans les revues des éditeurs MDPI, Frontiers et autres revues prédatrices ne sont pas considérés comme des articles reconnus par la section 60 ?*. Les résultats ont été oui : 29 voix (83% des personnes siégeant), non 3 voix (9% des personnes siégeant), et 3 personnes siégeant se sont abstenues. Une assemblée générale de la section doit avoir lieu sur ce sujet.

3 Qualification Maître de Conférences

La section 60 a reçu cette année 609 dossiers, dont 47 abandons ou dossiers irrecevables, soit 562 dossiers valides à examiner.

Cette année, la section s'est réunie en session plénière pour traiter un certain nombre de candidatures variées pour "se régler", puis a travaillé en 3 groupes parallèles au vu du nombre de dossiers reçus, afin de se donner suffisamment de temps de présentation et d'étude des dossiers qui présentaient une certaine complexité. Des points en session plénière réguliers ont été aménagés pour s'assurer de l'harmonisation des décisions.

De manière indicative, il est à noter que :

- **Depuis cette année, 2 publications sont exigées pour la qualification MCF :** (i) Un article en premier auteur dans un journal reconnu par la section et dont la qualité est validée par la section, avec un quartile Q3 minimum dans la discipline et à date de publication, information à vérifier en utilisant Scimago Journal Ranking (SJR). S'il n'est pas premier auteur, le candidat doit fournir un argumentaire. (ii) La deuxième publication peut-être une conférence internationale ou nationale avec présentation orale devant une assemblée par le candidat ou la candidate, un autre article (pas nécessairement en premier

auteur), ou un brevet national ou international. Pour la présentation orale, indiquer dans le CV celui ou celle qui a fait la présentation.

- Il est fortement recommandé que les publications (références et texte) indiquées dans le dossier de qualification soient déposées sur la plateforme de dépôt HAL (de préférence HAL, à défaut arXiv ou Zenodo), et à rendre accessibles toutes leurs publications (références et texte) dans une démarche de science ouverte.
- **Un nombre d'heures d'enseignement de 64 h est requis, et depuis cette année, indépendamment de l'environnement de recherche.** Ce volume inclut 64 h face aux élèves et l'enseignement doit avoir été fait sur les années et mois précédents la candidature. Les heures d'encadrement de projets ne sont pas comptabilisées dans ce volume minimum si celles-ci s'apparentent à un encadrement de stage. Les candidats doivent expliciter les modalités des "heures projet" afin que la section puisse statuer si elles peuvent être considérées dans le volume des 64h minimum exigé. Les heures doivent être attestées par un document signé par l'établissement (voir plus haut). Un volume inférieur doit être justifié par un argumentaire, possiblement conforté par tout document utile (contrat doctoral spécifiant l'interdiction ou la limitation du nombre d'heures autorisée, ...). Les efforts faits par le candidat pour réaliser des heures d'enseignement à l'issue d'un contrat limitant la possibilité d'enseigner sont pris en compte.

Bilan chiffré

- 609 dossiers de candidature ; ce chiffre est en augmentation par rapport à 2024 (517 dossiers) ;
- 47 abandons ou dossiers irrecevables (58 en 2024) ;
- 348 dossiers ont reçu un avis favorable pour la qualification (345 en 2024) ;
- 201 dossiers ont reçu un avis défavorable pour la qualification (99 en 2024) ;
- 10 dossiers ont été déclarés hors section (15 en 2024).
- 2 dossiers avec doctorats étrangers dont la dispense n'a pas été accordée.

Le pourcentage de candidats qualifiés rapportés au nombre de dossiers recevables est d'environ 62 % ce qui représente une diminution par rapport à 2024 (75 %).

4 Qualification Professeur des Universités

Depuis 2021, les MCF titulaires disposant d'une HDR sont dispensés de la qualification aux fonctions de professeur des universités. Cette catégorie constituait l'essentiel des demandes avant 2021. Aussi, actuellement le nombre de candidatures est faible. Pour cette année, il y avait 29 dossiers dont seulement 27 étaient recevables.

L'ensemble des dossiers est examiné en session plénière restreinte aux professeurs des universités ou assimilés.

La qualité du dossier pour une qualification en section 60 est décrite dans :

[bilan_qualifications-crct_2023_liste-aum.pdf](#) (paragraphe 5, qualification professeur des universités)

Pour l'activité de publication, un seuil minimum de 10 articles pour les enseignants-chercheurs et 18 pour les chercheurs à temps complet, a été exigé, dans des revues reconnues par la section et dont la qualité est validée par la section, avec un quartile Q3 minimum à vérifier en utilisant Scimago Journal Ranking (SJR). Un brevet national ou international peut être considéré comme un article. De plus, le candidat ou la candidate devra clairement pouvoir démontrer ses capacités à l'encadrement de la recherche et lister ces encadrements dans le CV. Pour chaque encadrement dont le taux d'encadrement est supérieur à 25 %, indiquer les noms des personnes formant l'équipe d'encadrement et le taux d'encadrement pour chacune. Le total du taux d'encadrement du candidat ou de la candidate doit au minimum être de 50 %, avec un taux minimum d'encadrement sur chaque thèse de 25 %. Le candidat doit avoir exercé des activités d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur :

- Si le candidat occupe déjà un emploi d'enseignant-chercheur, il doit, outre sa charge d'enseignement statutaire, avoir contribué à la mise en place d'enseignements ou avoir exercé une responsabilité pédagogique (cours, TD ou TP).
- Une expérience en enseignement d'au minimum 192h est demandée par la section. Une attestation de l'établissement d'enseignement supérieur des heures d'enseignement déjà réalisées est demandée.

Bilan chiffré

- 29 dossiers de candidature (53 en 2024) ;

- 2 abandons ou dossiers irrecevables (5 en 2024) ;
- 17 dossiers ont reçu un avis favorable pour la qualification (24 en 2024) ;
- 8 dossiers ont reçu un avis défavorable pour la qualification (11 en 2024) ;
- 2 dossiers déclarés hors section (3 en 2024).

Le pourcentage de candidats qualifiés rapportés au nombre de dossiers recevables est d'environ 62 %, ce qui représente une tendance constante par rapport à 2024 (63 %).

5 Remarques

- Afin d'aider les candidats dans la rédaction des dossiers, les consignes et fiches d'évaluation utilisées par les rapporteurs pour les qualifications MCF et PR sont jointes en annexe de ce document.
- **Attention pour l'année prochaine, il n'y aura pas d'adaptation de calendrier pour le dépôt de dossier.** Voici le message du ministère sur le site Odyssée :

"La campagne de qualification 2025 sera la dernière session à maintenir les adaptations de calendrier qui avaient été mises en place pour tenir compte des décalages de dates de soutenance de doctorat et d'HDR liées à la période de grèves de 2019 puis de confinement de 2020. **Ainsi, pour tous les candidats, le calendrier de la campagne 2026 s'articulera désormais autour d'une phase unique d'inscription et de dépôt des pièces (obligatoires et complémentaires) qui débutera mi-septembre 2025 pour se terminer le 15 décembre 2025.**

Cette date unique de clôture d'inscription et de dépôt des pièces s'imposera à tous les candidats quelle que soit leur date de soutenance.

Il est d'ores et déjà recommandé à tous les candidats de ne pas attendre les derniers jours de la phase d'inscription et dépôt des pièces pour procéder à la création de leur compte Odyssée et à la saisie de leur(s) candidature(s)."

6 Avis des élus de la liste GTT-AUM

Les élus de la liste GTT-AUM demandent que tous les dossiers soient mis à disposition de chaque membre CNU60 convoqué à la session. Cela permettrait de mener le travail d'expertise en toute transparence, gage d'intégrité du CNU60 envers les collègues candidats.

Les élus de la liste GTT-AUM ont fait valoir l'intérêt du modèle financier des journaux "Open Diamond" et le fait que ce modèle, refusant le référencement, avait pour conséquence le fait que ces journaux ne pourraient jamais être classés ; il faut noter que ce modèle est aussi celui des Comptes Rendus Mécanique.

Instructions pour session Qualification 2025

Documents fournis

Fiches au format WORD pour faire vos rapports Qualification aux fonctions de MCF ou/et PR
Fichiers au format EXCEL pour le retour de vos avis et commentaires pour
Qualification MCF ou/et PR

1. Accéder aux dossiers : pièces obligatoires ET pièce complémentaire

Vous accédez aux dossiers qui vous sont confiés depuis Odyssée – Espace instance nationale (Procédures/Qualification/Examen des demandes). Vous avez déjà fait cette étape pour vérifier les conflits d'intérêt.

Vous visualisez la liste des demandes pour lesquelles vous êtes rapporteur. À la fin de chaque ligne, en cliquant sur « ... », vous avez accès au dossier du ou de la candidat-e, en sélectionnant « Examiner la demande ». Vous pouvez alors (Fig. 1) :

1. consulter la fiche candidat (avec l'historique des candidatures à la qualification),
2. consulter la demande (accès à toutes les pièces du dossier une à une),
3. exporter la demande (génération d'une archive avec toutes les pièces du dossier, obligatoires ET complémentaire),
4. importer pour téléverser votre rapport (fiche d'expertise complétée et sauvegardée au format pdf)



Exporter la demande

[⬆ Exporter](#) Archive .zip avec toutes les pièces obligatoires ET complémentaire de la demande

Déclarer un conflit d'intérêt

Vous avez jusqu'au 2 février 2025 à 10:10 pour déclarer un conflit d'intérêt

[Déclarer un conflit](#)

Importer un rapport

[Téléverser](#) Pour téléverser le rapport (fiche d'expertise complétée et sauvegardée au format pdf)

Figure 1 : actions sur l'espace candidat avec Odyssée, exporter (une archive) et téléverser (votre rapport).

2. Réaliser l'expertise des dossiers

Les attentes minimales de la section communiquées aux candidats sont sur le site du CNU section 60¹, avec la trame du CV.

Étape 1 : lecture des recommandations aux candidats

Commencez votre analyse par lire ces recommandations, elles vont vous guider pour compléter la fiche d'expertise.

Étape 2 : remplir la fiche d'expertise à partir des informations contenues dans le dossier. Vous devez également vérifier certaines données :

- Attention aux issues spéciales, elles peuvent être issues de conférences. C'est le rôle du rapporteur d'apporter un avis.
- Pour les brevets : vérifier sur le site EspaceNet (<https://worldwide.espacenet.com/>).
- Aidez-vous des renseignements disponibles sur le web (SJR, theses.fr) pour vérifier certaines informations du dossier.

3. Les documents à utiliser

Vous devez travailler uniquement sur les documents présents sur le site Odyssee, exclure les documents ou informations fournis par le ou la candidat-e par courriel. Si vous êtes contacté-e pour ce type de demande, **vous devez refuser, le ou la candidat-e doit avoir téléversé la pièce complémentaire sur le site.**

4. Retour de vos expertises

Vous devez compléter vos avis et fournir quelques éléments sur les dossiers dont vous avez été rapporteur dans le fichier au format Excel. Les détails des 7 colonnes à remplir sont les suivants :

- 1. Avis du RAPPORTEUR : OUI - NON - A débattre - Hors section - A/R/I²**
- 2. Attestation d'heures d'enseignement : Oui/Non**
- 3. Nombre d'heures d'enseignement**
- 4. Article 1^{er} auteur : Oui/Non**
- 5. 2^{ème} publication : Article/Brevet/Communication avec présentation/Non**
- 6. HAL : Oui/Non**
- 7. Raisons si non-qualification**

Attention : ne pas modifier le fichier (trier, supprimer des colonnes, ...). Après avoir rempli les différentes rubriques, vous envoyez, par courriel, le fichier au format Excel complété et vous déposez la fiche d'expertise complétée au format pdf dans Odyssee.

¹ <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

² A/R/I pour Abandon, Renoncement, Invalidation. Correspond à des dossiers non traités par la section.

Conseils généraux

La section 60 du CNU s'appuie sur des critères quantitatifs et qualitatifs mais l'étude d'un dossier ne se limite en aucun cas à une analyse purement comptable de ces éléments. Une rédaction précise et une présentation soignée du dossier facilitent son expertise. Les informations contenues dans le dossier doivent être clairement énoncées et détaillées, facilement vérifiables et/ou étayées par des attestations.

A. Éléments constitutifs du dossier

L'ensemble du dossier doit être téléchargé sur le site dans les délais impartis. Aucune pièce ne doit être envoyée directement aux rapporteurs.

Le dossier comprend deux types de pièces :

1) Des pièces dites obligatoires, demandées par l'arrêté réglementaire. Les services du ministère vérifient leur présence et leur conformité et déclarent le dossier irrecevable si l'une d'elles manque. Il s'agit de :

- une pièce justificative permettant d'établir la possession d'un diplôme, titre, qualification ou l'exercice d'une activité professionnelle effective ;
- un curriculum vitae (CV) présentant la carrière de façon synthétique, la liste détaillée des publications, un récapitulatif des activités pédagogique, scientifique et les tâches d'intérêt général ;
- au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles (dans la limite de trois documents pour une qualification aux fonctions de maître de conférences et de cinq pour une qualification aux fonctions de professeur des universités) ;
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit (le cas échéant), comportant notamment la liste des membres du jury ainsi que la signature du président.

Les diplômes, rapports de soutenance et attestations rédigés en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme.

À noter : pour la section 60, le curriculum vitae (CV) doit impérativement suivre la trame disponible dans le document à télécharger ici (cf. pages suivantes).

2) Des pièces dites complémentaires demandées par la section. En leur absence, la section n'aura pas les moyens d'analyser correctement le dossier. Il s'agit :

- Des attestations des activités d'enseignement réalisées à la date de dépôt du dossier (en France et à l'étranger) signées par les composantes d'enseignement, précisant obligatoirement l'année, l'intitulé de l'enseignement, le volume horaire, le niveau (L1, L2, L3, M1, M2) et la nature (CM, TD, TP).
- Une attestation rédigée dans une langue étrangère autre que l'anglais doit être accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme.
- Attention : les auto-attestations avec déclaration sur l'honneur ne sont pas acceptées.

B. Points de vigilance

Adéquation aux thématiques de la section

La section 60 veille à ce que les candidatures à la qualification soient en adéquation avec les thématiques de la section. Le candidat ou la candidate doit mener des recherches dans une des thématiques de la section et indiquer dans le CV un ou deux mots-clés listés ci-dessous pour décrire ses activités :

Mécanique des fluides, mécanique des solides et des structures, génie civil, acoustique, biomécanique, mécanique des matériaux, génie mécanique, génie des systèmes industriels

Il est recommandé aux candidats à la frontière de la section d'inclure dans leur CV un paragraphe expliquant leurs liens avec les thématiques de la section 60 et la raison pour laquelle ils déposent leur dossier en section 60.

Présentation de la production scientifique

La production scientifique doit apparaître explicitement dans le CV, en donnant la liste complète, classée et détaillée et en suivant les conseils ci-dessous :

1. Articles publiés dans des revues internationales indexées dans une base de données (Web of Science ou Scopus). La section vérifie que le quartile des revues est au minimum Q3 dans la discipline et à date de publication, information à vérifier en utilisant Scimago Journal Ranking (SJR).
2. Brevets nationaux et internationaux, référencés par l'identifiant de publication sur le site Espacenet. La section vérifie l'existence du brevet sur le site Espacenet.
3. Articles dans des revues non indexées dans une base de données.
4. Communications dans des congrès internationaux et nationaux.

La section 60 s'appuie sur les bases de données Web of Science, Scopus, Scimago Journal Ranking (SJR) pour vérifier la liste des publications et les indicateurs bibliométriques y afférant.

Attention : la section CNU porte une attention particulière à la qualité des articles et à la réalité du processus classique de révision dans les revues indexées, en particulier dans les revues uniquement en « Open Access », dans les issues spéciales et dans les revues potentiellement prédatrices.

Seules les publications parues ou acceptées définitivement à la date limite de dépôt du dossier sont considérées.

Les publications (références et texte) indiquées dans le dossier de qualification doivent être déposées sur la plateforme de dépôt HAL (de préférence HAL, à défaut arXiv ou Zenodo). Les candidats et les candidates sont fortement encouragés à rendre accessibles toutes leurs publications (références et texte) dans une démarche de science ouverte.

C. Cas particuliers

Équivalences/diplômes étrangers

Dans certains cas, par exemple un doctorat délivré par une université étrangère, une demande d'équivalence du titre de docteur est possible. Cette demande doit être justifiée, elle fait l'objet d'un traitement spécifique par la section.

Il est alors demandé de joindre au CV une synthèse en français ou en anglais des travaux réalisés pour obtenir le doctorat.

Cas des demandes de renouvellement d'une qualification

Le dossier doit comporter tous les documents obligatoires et les pièces complémentaires, comme pour une première demande.

Cas des candidats dont la soutenance de thèse de doctorat (ou de HDR) est ancienne

Dans ce cas, le candidat ou la candidate doit avoir maintenu une activité de recherche attestée par des publications régulières depuis l'obtention du diplôme, et une activité d'enseignement attestée par un établissement d'enseignement supérieur.

Qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF)

Cette rubrique ne fait que compléter les critères particuliers pour la qualification aux fonctions de maître de conférence, vous devez consulter en premier les conseils généraux. **De plus, si certains critères ne sont pas respectés, vous devez en expliquer la raison dans le CV.**

Production scientifique

Une production scientifique minimale de deux (2) publications est exigée :

- Un article en premier auteur dans un journal reconnu par la section et dont la qualité est validée par la section, avec un quartile Q3 minimum dans la discipline et à date de publication, information à vérifier en utilisant Scimago Journal Ranking (SJR). Le candidat ou la candidate doit expliquer son implication dans l'article s'il n'est pas premier auteur.
- La deuxième publication peut-être une conférence internationale ou nationale avec présentation orale devant une assemblée par le candidat ou la candidate, un autre article (pas nécessairement en premier auteur), ou un brevet national ou international. Pour la présentation orale, indiquer dans le CV celui ou celle qui a fait la présentation.

Activités pédagogiques ou de formation

Un volume horaire minimum de 64h d'enseignements scientifiques en face-à-face avec les étudiants dans l'enseignement supérieur, sans distinction sur l'environnement (académique, industriel) de la thèse, est exigé. Il doit être impérativement attesté (cf. liste des pièces complémentaires).

Dans certains cas très particuliers, il peut arriver que des candidats n'aient pas eu la possibilité d'enseigner : ils doivent alors impérativement en justifier les raisons dans le CV et détailler leur motivation pour le métier d'enseignant-chercheur.

Qualification aux fonctions de professeur des universités (PR)

Cette rubrique ne fait que compléter les critères particuliers pour la qualification aux fonctions de professeur des universités, vous devez consulter en premier les conseils généraux. **De plus, si certains critères ne sont pas respectés, vous devez en expliquer la raison dans le CV.**

Le dossier doit présenter l'ensemble des activités pédagogiques, scientifiques et les tâches d'intérêt général effectuées par le candidat ou la candidate.

Production scientifique

Pour l'activité de publication, un seuil minimum de 10 articles pour les enseignants-chercheurs et 18 pour les chercheurs à temps complet, est exigé, dans des revues reconnues par la section et dont la qualité est validée par la section, avec un quartile Q3 minimum à vérifier en utilisant Scimago Journal Ranking (SJR). Un brevet national ou international peut être considéré comme un article.

Rayonnement, animation et encadrement de la recherche

Le candidat ou la candidate devra clairement pouvoir démontrer ses capacités à l'encadrement de la recherche et lister les encadrements dans le CV. Pour chaque encadrement dont le taux d'encadrement est supérieur à 25%, indiquer les noms des personnes formant l'équipe d'encadrement et le taux d'encadrement pour chacune. Le total du taux d'encadrement du candidat ou de la candidate doit au minimum être de 50 %, avec un taux minimum d'encadrement sur chaque thèse de 25%.

Une attestation de l'école doctorale est exigée ou du directeur de thèse si le co-encadrement n'est pas reconnu par l'école doctorale.

Le candidat doit aussi avoir fait preuve de son implication dans l'animation de la recherche par ses prises de responsabilités au sein de son unité de recherche ou dans les programmes nationaux et internationaux. Pour les projets collaboratifs (ANR, européens, ...), préciser le rôle : coordinateur de l'ensemble du projet, responsable d'une tâche, participant, ...

Les actions internationales ou à caractère industriel sont à mettre en valeur par les candidats : contrats gérés, collaborations avec des équipes externes nationales ou internationales, organisation de colloques, conférences invitées, ...

Activités pédagogiques

Le candidat doit avoir exercé des activités d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur :

- Si le candidat occupe déjà un emploi d'enseignant-chercheur, il doit, outre sa charge d'enseignement statutaire, avoir contribué à la mise en place d'enseignements ou avoir exercé une responsabilité pédagogique (cours, TD ou TP).
- Une expérience en enseignement d'au minimum 192h est demandée par la section. Une attestation de l'établissement d'enseignement supérieur des heures d'enseignement déjà réalisées est exigée.

Tâches d'intérêt collectif

L'implication dans des tâches d'intérêt général est aussi un élément d'appréciation du dossier pour la qualification PR.

Candidature à la qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur (MCF et PR)
Section CNU 60

Trame pour le CV

La section 60 exige que le CV, qui est une pièce faisant partie des documents obligatoires à la constitution du dossier, suive la trame (texte en couleur noire) de ce document. **Les rubriques 1 à 3 sont indispensables** pour que le dossier puisse être évalué par les rapporteurs

Le texte en vert dans ce document attire votre attention sur des éléments particuliers à indiquer. Tous les éléments écrits en vert dans cette trame sont à supprimer avant de déposer le CV.

1. CV synthétique

- État civil
- Cours et diplômes

Préciser pour le diplôme permettant de candidater à la qualification :

- Titre de la thèse de doctorat ou de l'Habilitation à Diriger des Recherches
- Date de début (thèse de doctorat uniquement)
- Date de soutenance
- Établissement, unité de recherche d'accueil
- Encadrants
- Membres du jury
- Spécialité et mots-clés du domaine

- Expériences professionnelles (dont situation actuelle)
- Qualifications antérieures obtenues

Indiquer les dates de validité et sections concernées de ces qualifications. Préciser les candidatures à la qualification en cours dans d'autres sections.

2. Liste classée des publications

- Articles publiés dans des revues internationales indexées dans une base de données
Écriture de la référence en indiquant : les auteurs, le titre de l'article, le titre de la revue, le volume, les pages et le DOI
- Brevets internationaux ou nationaux
Écriture de la référence et numéro d'enregistrement, voir site Espacenet.
- Articles dans des revues non indexées dans une base de données
- Communications dans des congrès internationaux ou nationaux
Souligner l'orateur, indiquer le lien vers les actes du congrès ou la communication si possible.

ATTENTION (pour la qualification MCF) : si vous n'êtes pas en premier auteur sur au moins l'un des articles publiés dans une revue internationale indexée, il est important d'expliquer dans cette rubrique la raison de votre positionnement et votre contribution effective aux publications concernées.

3. Récapitulatif des activités d'enseignement

Année universitaire	Matière enseignée	Niveau (L, M, D)	Type (CM /TD TP/Projet)	Volume horaire
Total				

ATTENTION

- Pour être prises en compte pour la qualification, l'ensemble des heures inscrites dans le tableau et à hauteur de 64h (qualification MCF) et 192h (qualification PR) doivent faire l'objet d'une attestation de la part de la composante concernée (documents à déposer obligatoirement dans les pièces complémentaires du dossier)
- Les heures d'encadrement de projet pourront être prises en compte uniquement si le candidat ou la candidate indique en quoi consistait cet encadrement à la suite du tableau (modalité du suivi, présentiel ou pas, effectifs concernés, niveau...)
- Tout volume inférieur aux attendus minimums de la section doit être justifié par le candidat ou la candidate dans le CV, à la suite du tableau
- Regrouper éventuellement les mêmes enseignements reconduits sur plusieurs années

4. Liste des encadrements *(uniquement s'il y a lieu)*

Uniquement stage M2 et doctorants, avec un taux d'encadrement supérieur à 25%

Préciser durée, niveau (, nom de l'étudiant encadré, pourcentage d'encadrement, nom des autres co-encadrants

5. Collaborations, mobilités *(uniquement s'il y a lieu)*

6. Responsabilités ou tâches d'intérêt général *(uniquement s'il y a lieu)*

Pour chacune de ces activités ou responsabilités collectives, préciser leur nature, les dates et expliquer en quoi elles consistaient ainsi que le niveau d'implication.

CNU section 60
Fiche d'évaluation demande de CRCT 2025

Nom :

Prénom :

Grade : depuis :

Âge :

Établissement :

Unité de recherche :

CRCT ou délégations CNRS antérieurs (années nombre de semestres) :

Activité scientifique

Domaine d'activité :

Publications depuis 2019 :

Encadrement doctoral depuis 2019 :

Activité d'enseignement :

Responsabilités récentes :

Le projet CRCT

Durée demandée (en semestre) :

à partir du :

Si demande 2 semestres, accepterait 1 semestre : ☐ Oui ☐ Non

Description sommaire :

Motivations :

Retombées du CRCT : personnelle – équipe recherche/unité de recherche – Nationale

Mobilité internationale ou nationale (lettre d'invitation) :

Organisation des enseignements laissés en France :

--

Avis de l'établissement :

--

Remarques et avis détaillé :

--

Avis global (A / B / C) :

Fiche d'expertise pour qualification Maître de conférences - Section CNU 60

À compléter et à téléverser dans Odyssee au format pdf

Nom et prénom du rapporteur :

• CANDIDAT·E

Nom	
Prénom	
Établissements et unités de recherche	
Doctorat (date, établissement)	
Fonction actuelle	
Mots-clés du domaine de recherche (à sélectionner dans la liste ci-dessous ou autres si besoin)	

Mots-clés section CNU 60 : mécanique des fluides, mécanique des solides et des structures, génie civil, acoustique, biomécanique, mécanique des matériaux, génie mécanique, génie des systèmes industriels

• ACTIVITÉS de RECHERCHE et VALORISATION

Liste classée des publications avec les informations demandées (cf. trame du CV)	oui/non
Un article en premier auteur dans un journal reconnu par la section et dont la qualité est validée par la section, avec un quartile Q3 minimum dans la discipline et à date de publication Attention : la vérification du quartile est à effectuer par le rapporteur	oui/non
Nombre d'articles publiés dans des revues internationales indexées dans une base de données	
Préciser le type de la 2 ^{ème} publication (article, brevet, communication orale ...)	
Compléments éventuels sur les activités de recherche	
Liste de publications déposée sur HAL	oui/non

• ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Attestation signée par la composante d'enseignement des heures d'enseignement en face-à-face	présente/non présente
Nombre d'heures d'enseignements scientifiques en face-à-face avec les étudiants dans l'enseignement supérieur	
Types d'enseignements et établissements	
Actions pédagogiques (type/sujet/année)	
Compléments éventuels sur les activités d'enseignement	

• RESPONSABILITÉS COLLECTIVES ou/et ADMINISTRATIVES

Fiche d'expertise pour qualification Professeur des universités - Section CNU 60

À compléter et à téléverser dans Odyssee au format pdf

Nom et prénom du rapporteur :

• CANDIDAT·E

Nom	
Prénom	
Établissements et unités de recherche	
Doctorat (date, établissement)	
HDR (date, établissement)	
Fonction actuelle	
Mots-clés du domaine de recherche (à sélectionner dans la liste ci-dessous ou autres si besoin)	

Mots-clés section CNU 60 : mécanique des fluides, mécanique des solides et des structures, génie civil, acoustique, biomécanique, mécanique des matériaux, génie mécanique, génie des systèmes industriels

• ACTIVITÉS de RECHERCHE et VALORISATION

Liste classée des publications avec les informations demandées (cf. trame du CV)	oui/non
Nombre minimum d'articles indexés reconnus par la section dans journal de quartile au moins Q3 Pour mémoire : 10 (EC) ou 18 (chercheur)	oui/non
Pour les articles considérés ligne ci-dessus, donner le nom de la revue, l'année et le quartile Attention : la vérification du quartile est à effectuer par le rapporteur	
Nombre total d'articles publiés dans des revues internationales indexées dans une base de données	
Nombre de brevets	
Nombre de thèses de doctorant co-encadrées soutenues et en cours (donner le taux d'encadrement, ne comptant que celles dont le taux est supérieur ou égal à 25%)	
Attestation des encadrements (école doctorale ou direction de la thèse)	oui/non
Compléments éventuels sur les activités de recherche	
Liste de publications déposée sur HAL	oui/non

• ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Attestation signée par la composante d'enseignement des heures d'enseignement en face-à-face (minimum 192h)	présente/non présente
---	-----------------------

Nombre d'heures d'enseignements scientifiques en face-à-face avec les étudiants dans l'enseignement supérieur	
Types d'enseignements et établissements	
Actions pédagogiques (type/sujet/année)	
Publications pédagogiques	
Compléments éventuels sur les activités d'enseignement	

• **RESPONSABILITÉS COLLECTIVES ou/et ADMINISTRATIVES**

• **ACTIONS INTERNATIONALES ou/et PARTENARIALES**